

N° 39857

Le 12 mai 2022

May 12, 2022

ENTRE :

Association des pompiers de Montréal
inc., section locale 125 de l'I.A.F.F.

Demanderesse

- et -

Ville de Montréal

Intimée

- et -

Robert Côté, en sa qualité d'arbitre de
griefs

Intervenant

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-028521-193,
2021 QCCA 1189, daté du 23 juillet 2021,
est rejetée.

BETWEEN:

Association des pompiers de Montréal inc.,
section locale 125 de l'I.A.F.F.

Applicant

- and -

Ville de Montréal

Respondent

- and -

Robert Côté, in his capacity as grievance
arbitrator

Intervener

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-028521-193,
2021 QCCA 1189, dated July 23, 2021, is
dismissed.

C.J.C.

J.C.C.